

DELIBERATION n°20221213- 03

Rapporteur : M. le Maire

-CHAMBRE FUNERAIRE : TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023-

L'an deux mille vingt et deux, le mardi 13 décembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Plumelec s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Stéphane Hamon, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2022

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec - Adjoint, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo - Adjoint-, Mme Loho - Adjointe, M. Lamarre – Adjoint, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Siefridt - Conseillère déléguée-, M. Juhel – Conseiller délégué, Mme Petit-Pierre, M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, Mme Le Borgne, Mme Pédron, M. Goibier, M. Tastard, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello -Adjointe- à Mme Siefridt -Conseillère déléguée- M. Dubot -Conseiller municipal- à M. Hamon -Maire –Mme Danet, conseillère municipale, à Mme Jégo, conseillère municipale.

Absent n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud.

Secrétaire de séance : M. Yvon Le Callonec.

Il appartient au conseil municipal de déterminer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 en approuvant ou non les propositions suivantes :

NATURE DE LA PRESTATION	TARIFS 2022	PROPOSITIONS à compter de 2023
Forfait 72 heures Pour un salon	230 €	242 €
24 heures supplémentaires	53 €	56 €
Forfait chambre froide 24 heures	95 €	100 €
Forfait nettoyage	63 €	67 €

Après en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Affiché le **22 DEC. 2022**
ID : 056-215601725-20221213-2022121303-DE

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 19* Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

APPROUVE

Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi qu'il suit :

NATURE DE LA PRESTATION	TARIFS à compter de 2023
Forfait 72 heures pour un salon	242 €
24 heures supplémentaires	56 €
Forfait chambre froide 24 heures	100 €
Forfait nettoyage	67 €

FAIT ET DELIBERE LE 13 DECEMBRE 2022
LE MAIRE
STEPHANE HAMON

